

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **16 septembre 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Claude Deschuymmer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Yves Tessier, directeur du Service de police, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-441

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- 18.1Acceptation de soumission – Dossier 7210-2026-015-TV-1 – Diverses rues – Inspection télévisée – Nettoyage et inspection télévisée de réseaux d'égouts
- 18.2Acceptation de soumission – Dossier SG2025-018 P – Centre de formation incendie de Blainville (CFIB) – Reconstruction des marches et de la structure
- 18.3Approbation – Procès-verbal – Séance ordinaire du 19 août 2025
- 18.4Modification à la résolution 2024-09-456 – Appui et engagement au projet de construction du Manoir Blainville II

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-197

2025-09-442

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-197 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 19 août 2025, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-197 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-197 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'approuver le *Règlement 1418-197 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-443

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-199

ATTENDU QU'en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-199 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 19 août 2025, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-199 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-199 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Règlement 1418-199 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-444

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RÉALISATION D'UN GUIDE DE DESIGN DES PLACETTES
LONGEANT LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **ATELIER URBAIN** pour la réalisation d'un guide de design des placettes longeant le boulevard du Curé-Labelle dans le cadre du PPU du boulevard du Curé-Labelle, au montant de **24 818,96 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *fonds de développement économique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-445

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS
CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET
BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a pour projet d'acquérir cinq propriétés, couvrant une superficie totale de 1 290 325 mètres carrés, qui abritent des milieux naturels faisant partie de la grande tourbière de Blainville, afin de consolider cette dernière;

ATTENDU QUE ces milieux naturels se composent des lots **2 272 872, 2 272 874, 2 272 876, 2 272 877, 2 274 168, 2 274 433 et 2 274 434** du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

ATTENDU QUE le projet de la Ville de Blainville satisfait aux exigences du *Programme* et peut bénéficier de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu :

- **DE DÉPOSER** à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition de cinq propriétés (lots **2 272 872, 2 272 874, 2 272 876, 2 272 877, 2 274 168, 2 274 433 et 2 274 434**) dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à assumer sa part d'investissement au projet;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à maintenir l'accès gratuit et assurer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées, notamment en inscrivant la propriété acquise au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser le chef de division de l'environnement et de la transition écologique à agir, à titre de chargé de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-446

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 AOÛT 2026

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **26 août 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-447

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00101
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE (NOMBRE D'ÉTAGES)
18, RUE DES OEILLETES
(LOT 1 907 201)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-08-06.1** du 26 août 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accorder au lot **1 907 201** du Cadastre du Québec (*18, rue des Oeillets*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un agrandissement d'une hauteur d'un étage**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, le nombre d'étages minimum prescrit est de deux.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-448

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2025-00037
LOTS PROJETÉS 6 687 630 À 6 687 632
(RANG SAINT-FRANÇOIS)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 687 630 à 6 687 632** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 9 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'une superficie de 2 270,4 mètres carrés des lots **6 687 630 à 6 687 632** à être mise en valeur doit faire l'objet d'un versement d'une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'exiger comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 687 630 à 6 687 632** du Cadastre du Québec préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 21 mai 2025, minute 15 741, dossier 3992-21037G1, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande de la superficie des lots **6 687 630 à 6 687 632** mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

QUE la résolution 2025-07-364, adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025, soit rescindée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-449

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2025-00109, 2025-00116, 2025-00108, 2025-00117, 2025-00106, 2025-00104, 2025-00107, 2025-00115, 2025-00112 ET 2025-00111

ATTENDU les recommandations du 26 août 2025 du Comité consultatif d’urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00109	25, rue de Chanaz Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-08-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2025-00116	20, rue du Mont-Blanc Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-08-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2025-00108	39, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 25-08-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2025-00117	19, rue de Montagny Modification résidentielle – Revêtement extérieur Recommandation C.C.U. 25-08-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2025-00106	122, rue du Nivolet Modification résidentielle – Revêtement extérieur Recommandation C.C.U. 25-08-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2025-00104	386, boulevard du Curé-Labelle ESTHÉTIQUE DIVA DERMA Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-08-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2025-00107	625, boulevard du Curé-Labelle, local 2 LE SAINT-SIMON Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 25-08-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2025-00115	1436, boulevard du Curé-Labelle, local 105 L'AROMATE CULINAIRE Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 25-08-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2025-00112	10, rue Gaston-Dumoulin, local 600 PGVG Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 25-08-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2025-00111	76, rue Jean-Guyon LAUZON GIROUX, BEAUCE ATLAS ET BARRETTE STRUCTURAL Nouvelles enseignes communautaires Recommandation C.C.U. 25-08-05.10 et plans (Annexe J)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d’approuver les Plans d’implantation et d’intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00109, 2025-00116, 2025-00108, 2025-00117, 2025-00106, 2025-00104, 2025-00107, 2025-00115, 2025-00112 et 2025-00111** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à J »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-450

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL AINSI QUE LA PROCÉDURE DE
RÈGLEMENT DES PLAINTES

ATTENDU la *Politique sur le harcèlement psychologique au travail* et la *Procédure de règlement des plaintes* présentement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE cette *Politique* et cette *Procédure* doivent être mises à jour suite à l'entrée en vigueur de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* (LQ 2024, c. 4).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'adopter la ***Politique sur le harcèlement psychologique au travail*** et la ***Procédure de règlement des plaintes*** mises à jour en date du 16 septembre 2025, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-451

AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MRC DE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE ET LA VILLE DE BLAINVILLE
PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE
(ATCL) VOLET 2

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé un projet intitulé « 730-01-101 Démarchage, accompagnement et conception de plans et devis pour des travaux de déminéralisation, de plantation d'arbres et de gestion des eaux pluviales dans les stationnements des ICI se trouvant dans les îlots de chaleur urbains » dans le cadre du programme de financement « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) volet 2 - Planification et mise en œuvre des projets issus des plans climat » coordonné par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'est vu octroyer une aide financière d'un montant maximal de **2 641 278 \$** qu'elle doit verser aux villes concernées selon certaines modalités pour la réalisation de leurs projets et sous réserve de la signature d'une convention de financement établissant les droits et les obligations des parties.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la ***Convention d'aide financière dans le cadre du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) volet 2 - Planification et mise en œuvre des projets issus des plans climat »*** entre la Ville de Blainville et la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-452

DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES AMENDÉE

ATTENDU QUE l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* impose à tout membre du conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier d'une déclaration amendée de ses intérêts pécuniaires signée par ***M. Jean-François Pinard***, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-453

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 17 JUILLET 2025

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de la séance ordinaire du **17 juillet 2025** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-454

ACQUISITION DES LOTS 2 274 433 ET 2 272 874

ATTENDU QUE la directrice générale a signé, pour et au nom de la Ville, en date du 8 septembre 2025, une promesse d'achat des lots **2 274 433** et **2 272 874** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à Les Immeubles Agathe inc., laquelle offre a été acceptée le 9 septembre 2025;

ATTENDU QUE cette promesse d'achat est conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le lot **2 274 433**, d'une superficie de dix mille sept cent cinquante mètres carrés et neuf dixième (10 750,9 m.c.), et le lot **2 272 874**, d'une superficie de soixante et un mille deux cent soixante-treize mètres carrés et trois dixième (61 273,3 m.c.), abritent des milieux naturels faisant partie de la grande tourbière de Blainville et que leur acquisition servira à consolider cette dernière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser l'acquisition des lots **2 274 433** et **2 272 874** du Cadastre du Québec, appartenant à **LES IMMEUBLES AGATHE INC.**, au prix et selon les termes et conditions apparaissant à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le coût d'acquisition à même le poste budgétaire *03.660.01.720*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-455

ACQUISITION DU LOT 2 272 876

ATTENDU QUE la directrice générale a signé, pour et au nom de la Ville, en date du 2 septembre 2025, une promesse d'achat du lot **2 272 876** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à M. René Richard, laquelle offre a été acceptée le 4 septembre 2025;

ATTENDU QUE cette promesse d'achat est conditionnelle à son acceptation par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le lot **2 272 876**, d'une superficie de soixante-huit mille cinq cent vingt-huit mètres carrés et un dixième (68 528,1 m.c.), abrite des milieux naturels faisant partie de la grande tourbière de Blainville et que son acquisition servira à consolider cette dernière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'autoriser l'acquisition du lot **2 272 876** du Cadastre du Québec, appartenant à **M. RENÉ RICHARD**, au prix et selon les termes et conditions apparaissant à l'offre d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le coût d'acquisition à même le poste budgétaire *03.660.01.720*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-456

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Terrebonne ont conclu en 2005 une entente ayant pour but la construction, dans le secteur de la montée Gagnon, d'infrastructures faisant partie du réseau municipal d'aqueduc de Terrebonne, pour permettre le raccordement à ce réseau de certaines propriétés situées dans le secteur de la montée Gagnon, sur le territoire de Blainville;

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Terrebonne souhaitent établir les modalités concernant la fourniture en eau potable à ces propriétés;

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Terrebonne souhaitent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), afin de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture en eau potable.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**Entente intermunicipale de fourniture d'eau potable**, entre les villes de Blainville et Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipales des Moulins, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-457

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois d'août 2025 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-458

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-076 P
SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-11-597** adoptée le 14 novembre 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **VOYOU COMMUNICATIONS INC.** pour les services professionnels de graphisme, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la « *deuxième* » année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des communications* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **VOYOU COMMUNICATIONS INC.** pour les services professionnels de graphisme pour l'année 2026, au montant de **178 506,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.132.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-459

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE BLAINVILLE
SAISONS 2025-2026 À 2029-2030

ATTENDU la volonté de la Ville de maintenir une offre de service diversifiée d'activités sur glace, en offrant de la ringuette pour les jeunes de 21 ans et moins;

ATTENDU QUE la survie et l'évolution de la ringuette passent par la régionalisation de cette activité, la reconnaissance de l'organisme qui la chapeaute et le soutien de plusieurs villes;

ATTENDU QU'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement liant les principaux partenaires dans la poursuite des activités de ringuette sur le territoire des Laurentides via un nouveau protocole.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le ***Protocole d'entente entre les villes de Blainville, Mirabel, Sainte-Thérèse, la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et l'Association de ringuette de Blainville***, pour les saisons 2025-2026 à 2029-2030, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-460

NOMINATION D'UN MEMBRE-CITOYEN
À LA COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE

ATTENDU QUE la commission relève Blainville s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 16 à 29 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres-citoyens est d'une durée de deux ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE la commission est composée de 7 membres-citoyens et que 4 postes deviendront vacants en septembre 2025, avec les départs de Corinne Belley, Ann Claire Caillaud, Tala Cheayb, et Mélodie Rondeau;

ATTENDU QUE lors du dernier processus de recrutement, le comité avait jugé intéressante la candidature de Léonard Duval et que celui-ci est toujours intéressé à devenir membre-citoyen de la commission.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de nommer Léonard Duval comme membre-citoyen de la commission relève Blainville pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-461

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-078 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET
ANIMATION DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-01-052** adoptée le 21 janvier 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour **l'année 2025**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2026, au montant de **324 218,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.740.30.454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-462

ACCEPTATION DE PROPOSITION
AMÉNAGEMENT D'UN FORD TRANSIT 2025 NEUF

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **VAN PRO INC.** pour l'aménagement d'un Ford Transit 2025 neuf, au montant de **8 139,08 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-463

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-069 P
TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-12-620** adoptée le 10 décembre 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour **l'année 2025**;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2026, au montant de **92 382,41 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-464

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-073 P
FOURNITURE DE PIERRE ET D'ABRASIF ROUTIER

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-01-050** adoptée le 21 janvier 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC. (CARRIÈRES LAURENTIENNES)** pour la fourniture de pierre et d'abrasif routier pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC. (CARRIÈRES LAURENTIENNES)** pour la fourniture de pierre et d'abrasif routier pour l'année 2026, au montant de **75 461,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.322.00.621 et 02.330.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-465

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-079 P
GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-12-621** adoptée le 10 décembre 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la gestion des déchets domestiques dangereux à l'écocentre et la gestion des matières du garage mécanique pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la gestion des déchets domestiques dangereux à l'écocentre et la gestion des matières du garage mécanique pour l'année 2026, au montant de **47 666,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-466

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-031 P
ACQUISITION D'UNE CITERNE DE SIMULATION DE MATIÈRES DANGEREUSES
ACCEPTATION DE PROPOSITION POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **KFT FIRE TRAINER, LLC** pour l'acquisition d'une citerne de simulation de matières dangereuses, au montant de **156 912,13 \$ taxes incluses**, ainsi que la proposition de la compagnie **ENTREPRISES JO-HÉ** pour l'acquisition d'une remorque, au montant de **28 111,39 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses à même les fonds prévus au Règlement 1698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-467

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-038 P
ACQUISITION DE DEUX CHÂSSIS-CABINE
DIX ROUES NEUFS

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **INTERNATIONAL RIVE-NORD INC.** pour l'acquisition de deux châssis-cabine dix roues neufs, au montant de **447 283,19 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1692.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-468

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-001 P
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS
ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du programme annuel de réfection des chaussées, au montant de **198 389,36 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1701, le tout, conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-469

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-004 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **TURQUOISE DESIGN INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des parcs 2026, au montant de **163 891,11 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.03.414 (au Règlement 1702 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-470

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-015 P
PROGRAMME ANNUEL DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES
PHASE 2 – INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS
& DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du programme annuel de réfection des chaussées, phase 2, au montant de **139 809,60 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.02.414 (au Règlement 1701 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-471

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-022
INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS
ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre de l'inspection télévisée des réseaux d'égouts, au montant de **64 615,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.05.414 (au Règlement 1704 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-472

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-041-1 P
FOURNITURE DE BOISSONS NON ALCOOLISÉES
POUR L'ARÉNA - ANNÉES 2025-2030

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE D'EMBOUTEILLAGE PEPSI (CANADA)** pour la fourniture de boissons non alcoolisées pour l'aréna, pour la période du 22 septembre 2025 au 21 septembre 2030, au montant de **132 678,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.750.01.610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-473

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-019 P
BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE
LES RUES DE LA FALAISE ET PAUL-ALBERT

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION G-NESIS INC.** pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues de la Falaise et Paul-Albert, au montant de **326 092,10 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-474

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2025-075 P
SERVICES D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2026

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EUROFINS - ENVIRONEX** pour les services d'analyse de l'eau potable pour la Ville de Blainville, pour l'année 2026, au montant de **23 889,28 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-475

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2025-047 P
LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET DE
DEUX MINI-CHARGEURS - ANNÉE 2025-2026

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour la location d'une niveleuse et de deux mini-chargeurs sur roues sans opérateur, avec possibilité de renouvellement de deux (2 ans) :

- **LES ÉQUIPEMENTS BENCO CANADA LTÉE** pour le lot 1 (niveleuse), pour la période du 1er décembre 2025 au 27 mars 2026, au montant de **56 337,64 \$ taxes incluses**;
- **BRANDT TRACTOR LTD** pour le lot 2 (mini-chargeur), pour la période du 12 janvier au 13 mars 2026, au montant de **19 011,09 \$ taxes incluses**;
- **BRANDT TRACTOR LTD** pour le lot 3 (mini-chargeur), pour la période du 12 janvier au 13 mars 2026, au montant de **19 011,09 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-476

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2026-015-TV-1
DIVERSES RUES - INSPECTION TÉLÉVISÉE
NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE
DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CAN-INSPEC INC.** pour le nettoyage et l'inspection télévisée de réseaux d'égouts dans diverses rues, au montant de **50 283,46 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.02.414 (au Règlement 1701 suite à son approbation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-477

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2025-018 P
CENTRE DE FORMATION INCENDIE DE BLAINVILLE (CFIB) –
RECONSTRUCTION DES MARCHES ET DE
LA STRUCTURE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION ARCADE INC.** pour les travaux de reconstruction des marches et de la structure du Centre de formation incendie de Blainville (CFIB), au montant de **343 545,30 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-478

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **19 août 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-09-479

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-09-456
APPUI ET ENGAGEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION
DU MANOIR BLAINVILLE II

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de modifier la résolution **2024-09-456** adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2024, en remplaçant le texte du dispositif par le suivant :

« **CONFIRME** son engagement à contribuer financièrement au projet proposé par l'organisme **MANOIR BLAINVILLE** à une hauteur minimale de 40 % de la subvention de base de la SHQ, sous réserve d'être remboursée en totalité par la CMM;

CONFIRME son engagement à céder par emphytéose le lot 6 696 311 du cadastre du Québec (anciennement une partie du lot 5 242 822) afin d'y implanter le projet et que cette cession soit comprise dans la contribution financière de la Ville au projet.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-09-480

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que la séance soit levée à 21 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) *Liza Poulin*

MAIRESSE

(S) *Patrick St-Amour*

GREFFIER